

Avis adopté

Séance plénière du 9 juillet 2025

Investir dans l'avenir : rebâtir un service public de l'enseignement supérieur

Déclaration du groupe des Outre-mer

« L'enseignement : c'est apprendre à savoir, à savoir faire, à faire savoir ».

Cet avis fait un état des lieux et une analyse claire tout autant qu'exhaustif des enjeux et défis auxquels sont confrontées l'enseignement supérieur dans notre pays.

Dans les Outre-mer, en 10 ans le nombre d'étudiants a augmenté de 54%. Pour absorber ce flux, le nombre d'universités a également augmenté. Ainsi, cet accès à la fois à l'enseignement supérieur et à une des formations professionnalisantes sont dus à des offres territorialisées.

Dans un contexte insulaire et d'éloignement les établissements supérieurs ne manquent pas d'atouts considérables mais présentent aussi certaines carences :

- En effet, par leur positionnement géographique dans des zones régionales à forte croissance, elles constituent des vecteurs de mobilité et de coopération avec les territoires et pays voisins. Mais elles sont aussi un atout pour notre pays en devenant des centres d'impulsion de la recherche, ciblés dans des secteurs à forte valeur ajoutée (biodiversité tropicale et marine, nouvelles sources d'énergies renouvelables, etc.). Cependant, il faut également souligner qu'en dépit de leur environnement régional privilégié, l'internationalisation des établissements reste encore insuffisante. Aussi, ils peinent à structurer de véritables pôles de recherche autour des richesses naturelles et de l'abondante biodiversité dont regorgent ces territoires.

- De plus, ces institutions doivent répondre à des défis majeurs auxquels ils sont confrontés en raison de difficultés structurelles. En effet, la forte pression démographique dans certains territoires ou les mobilités vers l'hexagone, l'offre limitée dans certains domaines (notamment médico-sociale), la situation sociale difficile de certaines familles pèsent fortement sur les conditions de réussite des jeunes, particulièrement dans le premier cycle.

Face à ce constat, le groupe des Outre-mer partage les objectifs fixés dans l'avis de donner au service public de l'enseignement supérieur les moyens de préparer l'avenir. Mais il s'agit surtout de créer les conditions permettant d'augmenter la proportion d'une génération accédant à un diplôme ou à une formation diplômante pour qu'ils ne subissent plus les inégalités sociales qu'ils ont vécu.

Dans ces territoires, l'enseignement supérieur ne peut faire l'économie du renforcement des liens entre universités, collectivités et acteurs socio-économiques ne doit pas rester un vœu pieux.

Ces établissements ont l'impérieuse nécessité de définir une stratégie de formation propre afin de mieux articuler le développement d'une offre locale aux besoins de chacun tout en créant des ponts avec les établissements de l'Hexagone pour faciliter le retour de ceux qui ont fait le choix de la mobilité.

L'enseignement supérieur ultramarin dispose encore de leviers et de véritable marge de progression. D'abord, en structurant davantage la recherche notamment par une coopération efficiente avec les organismes nationaux. Ensuite, au-delà de la question des moyens, ces universités doivent impérativement renforcer leur pilotage qui sont encore trop souvent fragilisés par des facteurs endogènes et exogènes.

Le Groupe des Outre-mer a voté l'avis.